

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 120 (1994)
Heft: 12

Artikel: Développement urbanistique de la ville de La Chaux-de-Fonds
Autor: Bringolf, Alain
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-78321>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Développement urbanistique de la ville de La Chaux-de-Fonds

Par Alain Bringolf,
conseiller
communal
et directeur
des Travaux publics
et de l'Urbanisme,
Passage Léopold-
Robert 3,
2300 La Chaux-de-
Fonds

Photos: Ville de La
Chaux-de-Fonds
Travaux publics,
Service d'Urbanisme

Ville implantée à 1000 mètres d'altitude, dans l'écrin de verdure du Haut-Jura, La Chaux-de-Fonds doit à l'industrie horlogère sa structure, son visage, une bonne part de son caractère et son existence même en temps que ville. Résultant d'un urbanisme volontaire et idéaliste issu du Siècle des lumières, son plan en damier, appliqué à la reconstruction et au développement de la localité après l'incendie accidentel de 1794 qui détruisit tout le village, fait de La Chaux-de-Fonds aujourd'hui, l'ensemble urbain cohérent du XIX^e siècle le plus significatif de Suisse. Projeté à une époque où le lieu comprenait 5000 habitants, ce système de développement urbain sera appliqué rigoureusement jusqu'au premier tiers du XIX^e siècle et sa trame réussira à accueillir plus de 40'000 habitants en 1917.

Plan de quartier de la ville ancienne

En 1976, le Conseil communal (exécutif) présentait au Conseil général (législatif) un rapport à l'appui de l'adoption des plans et du règlement de quartier de la Ville ancienne. Son préambule évoquait la déclaration du Congrès pour le patrimoine architectural européen, tenu en octobre 1975 à Amsterdam, à l'instigation du Conseil de l'Europe. Sous le titre «Un avenir pour notre passé», plusieurs manifestations marquèrent, à l'époque, l'année européenne du patrimoine architectural.

«...Le congrès affirme que le patrimoine architectural (...) est partie intégrante du patrimoine culturel (...). Il met l'accent sur les considérations essentielles suivantes.

Ce patrimoine comprend non seulement des bâtiments isolés, d'une valeur exceptionnelle et leur cadre, mais aussi les ensembles, quartiers de villes et villages présentant un intérêt historique ou culturel.

Ces richesses étant le bien commun de tous les peuples de l'Europe, ceux-ci ont le devoir commun de les protéger des dangers croissants qui les menacent – négligence et délabrement, démolitions délibérées, nouvelles constructions inharmoneuses et circulations excessives.

La conservation du patrimoine architectural doit être considérée non pas comme un problème marginal mais comme objectif majeur de la planification urbaine et de l'aménagement du territoire.

Les pouvoirs locaux auxquels incombent la plupart des décisions importantes en matière d'aménagement sont tout particulièrement responsables de la protection du patrimoine architectural, ils doivent s'entraider par des échanges d'idées et d'informations.

La réhabilitation des anciens quartiers doit être conçue et réalisée, autant que possible, sans modification importante de la composition sociale des résidents...»

C'est le 21 juin 1977, que le règlement de la Ville ancienne fut adopté à l'unanimité du Conseil général. M. E. Broillet, alors directeur des Travaux publics, remercia le Conseil en ces termes: «Vous prenez ce soir une décision extrêmement importante, vous mettez fin à un certain nombre de clichés évoqués ici même, et vous coupez court à quelques sourires narquois lorsque l'on parlait du passé de La Chaux-de-Fonds, de son intérêt... Grâce à votre vote, notre ville va prendre conscience, avouer, voire proclamer son passé».

En 1977 également, le Conseil général approuvait à une très large majorité une interdiction temporaire de construire sur certaines parties du territoire communal, afin «de mieux maîtriser le développement de la ville en s'opposant à l'implantation désordonnée de construc-

tions dans plusieurs secteurs non encore urbanisés» et pour «qu'elles soient au préalable dotées d'un plan et d'un règlement de quartier».

Les modifications des plans et du règlement d'urbanisme instituant ces objectifs en introduisant les zones d'utilisation différée, étaient votées à l'unanimité le 31 octobre 1983.

Sensibilisation à l'image de la ville

Au début des années 80, plusieurs événements permirent de concrétiser les objectifs définis ci-dessus.

- La traduction de l'«Inventaire fédéral des sites construits à protéger en Suisse» sur La Chaux-de-Fonds (ISOS, 1978)
- La parution de l'«Inventaire suisse d'architecture» du professeur Gubler (INSA, 1982)
- L'ordonnance fédérale de l'ISOS classant La Chaux-de-Fonds ville d'importance nationale (1984)
- Plus généralement, la reconnaissance du patrimoine du XIX^e
- La modification du règlement sur les constructions autorisant, sous certaines conditions, l'habitat dans les combles et surcombles.

Le mouvement étant lancé au niveau réglementaire et au sein de l'administration, il fallait faire passer le message au sein de la population, lui montrer ce qu'elle ne regardait pas et négocier, informer, discuter, interpeller.

Nous avons remplacé les discours de spécialistes par l'organisation de soirées publiques où nous projetions des diapositives, ainsi que par notre participation à des expositions régionales. Nous avons éveillé la curiosité, surpris, ému et intéressé.

Ce dont nous étions persuadés au sein des services, a progressivement été ressenti, puis compris, par des milieux de plus en plus larges.



Ces séances publiques d'information furent complétées par la publication de calendriers thématiques (vitreaux – portes – toits – jardins – cages d'escalier – ferronnerie).

Une modeste politique de subvention nous permet de mieux faire comprendre ce qu'il fallait remettre en valeur, et les propriétaires furent surpris de l'intérêt que portaient à leur bâtiment la commune, le canton et la Confédération.

Cette étroite collaboration avec tous les milieux du bâtiment, des locataires aux propriétaires en passant par les gérances, bureaux d'architectes et maîtres d'état, permit de donner une image plus constructive des services publics que celle habituellement évoquée.

La redécouverte de notre passé ne nous a pas pour autant fait oublier les constructions nouvelles et l'ouverture de deux concours fut l'occasion de prendre appui sur notre passé pour nous projeter dans l'avenir.

Concours d'urbanisme de la place Sans-Nom

A l'occasion du centième anniversaire de la naissance de Le Corbusier en 1987, un concours d'idées fut lancé au niveau national pour la reconstruction du centre-ville et l'aménagement de la place Sans-Nom (nom donné par la population à un espace non aménagé, apparu à la suite de démolitions). C'est le projet intitulé «Touchepamonpod», présenté par l'architecte Jacques Richter, qui fut primé par le jury.

En novembre de la même année, un premier rapport demandant un crédit pour l'établissement d'un plan de quartier et l'élaboration définitive du projet lauréat du concours d'idées, ainsi que l'autorisation de vendre ou échanger les terrains communaux fut voté sans opposition.

Au printemps 1988, trois jeunes

citoyennes firent aboutir une initiative demandant la création d'un espace de verdure sur cet emplacement.

Pour présenter le projet à la population, nous avons organisé une exposition publique et participé à plus de cent présentations du projet.

En mars 1989, près de 70% des citoyens et citoyennes acceptait «Espace», nom de la construction qui sera inaugurée au mois de septembre prochain.

Concours d'architecture des Cornes-Morel

Le deuxième concours, ouvert aux architectes domiciliés dans le canton de Neuchâtel ou originaires de celui-ci, fut lancé en 1988 et jugé en 1989. Il faisait suite à une décision du Conseil général nous autorisant à céder en droit de superficie une grande parcelle de terrain communal, dans le but de mettre sur le marché des logements à loyers modérés en réponse à la crise immobilière qui sévissait à ce moment-là.

Parmi les membres du jury figuraient certains représentants des investisseurs, afin d'éviter que le choix d'un projet intéressant sur le plan architectural, ne s'avère pas réalisable sur le plan financier sans de profondes transformations.

Selon le jury, ce concours a constitué une «*contribution à la réflexion sur le thème du logement social d'aujourd'hui*».

Les cinquante premiers logements sont aujourd'hui habités et le chantier s'achèvera en 1996.

Conclusions

Cette politique en matière de construction et d'urbanisme n'aurait pu être aussi efficace sans l'esprit qui anime toutes les instances publiques de notre ville.

J'ai à cœur de souligner que la concertation n'est pas un frein aux réalisations, mais qu'au

contraire, elle en permet l'adéquation. Dès le début d'un processus, il nous paraît primordial de réunir le maximum de partenaires, y compris au niveau politique, pour que les acteurs sachent où se trouvent les faiblesses et les points de convergence d'un projet bien avant son aboutissement.

Un travail d'équipe au sein de divers services communaux, une collégialité poussée au sommet de l'efficacité au sein de l'exécutif sont autant de moyens nécessaires pour mettre en œuvre une politique d'aménagement. Comme on l'aura compris, la population fut étroitement associée à la réflexion et c'est elle qui dira si notre politique correspond à ses besoins.

